

45^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme
Point 4 – Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi

Intervention du Luxembourg
23 septembre 2020

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Ma délégation remercie la Commission d'enquête pour son rapport préparé dans des circonstances difficiles. Nous renouvelons notre appel aux autorités burundaises de coopérer pleinement avec tous les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme.

Les violations et abus systématiques des droits humains documentés dans le rapport sont profondément préoccupants. Le gouvernement devrait suivre toutes les recommandations actuelles et antérieures de la Commission. Le désarmement des milices, notamment les *Imbonerakure*, ainsi que le contrôle civil et démocratique des forces de sécurité devraient être priorités.

Nous appelons à la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers politiques, des défenseurs des droits humains et des journalistes, notamment les quatre collaborateurs d'*Iwacu [I-wah-tschu]*, emprisonnés depuis onze mois.

La réouverture du Bureau du HCDH et la relance d'un dialogue politique inclusif et crédible seraient des gages de confiance. Le Burundi devrait revenir au sein des Etats parties au Statut de Rome, enclencher une réforme en profondeur du système judiciaire et mettre fin à l'impunité.

Mesdames et Monsieur les Commissaires,

Ma délégation est d'accord que les richesses du Burundi doivent bénéficier à tous ses citoyens et être mis à l'abri de tout détournement. Quelles sont vos recommandations aux acteurs étrangers – gouvernements et entreprises privées – qui contribuent à la corruption qui ronge le contrat social au Burundi ?

Je vous remercie de votre attention.

(228 mots)